



Villeneuve
Saint Georges

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 29 JUILLET 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

ANNÉE 2015
4^e SÉANCE

SÉANCE DU 29 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le 29 juillet, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES se sont réunis à 19 h à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121-17 du Code général des Collectivités territoriales, suite à la séance du 23 juillet 2015 à l'occasion de laquelle le quorum n'a pas été réuni.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON-JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Maurice BELVA, Omar CHERIGUENE, Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Mariam DOUMBIA, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Kalayarasi RAVIENDRANATHAN, Insaf CHEBAANE, Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT (à partir du point n° 3).

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Elsa BARDEAUX a donné procuration à Daniel HENRY
Sylvie RICHTON a donné procuration à Yannick PILATTE
Charles KNOPFER a donné procuration à Marema GAYE
José GRACIA a donné procuration à Marc THIBERVILLE
Soazic DEBBACHE a donné procuration à Nathalie DINNER
Alexandre BOYER a donné procuration à Christian JONCRET
Mubbashar KHOKHAR a donné procuration à Laurent DUTHEIL
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET
Imen GUEDDA a donné procuration à Bénédicte BOUSSON JANEAU

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS

Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Dominique JOLY, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT (jusqu'au point n° 2), Kristell NIASME.

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Mme Diana ZEMOURI, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Isabelle LEPERCQ, Directeur Général Adjoint des Services
M. Vincent COLIN, Directeur Général Adjoint des Services
Mme Fadila SAÏDI, Collaboratrice de Cabinet

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Nadia BEN MOUSSA a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. Mme Isabelle LEPERCQ, Directeur Général Adjoint des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

Affaires traitées en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

DÉCLARATION LIMINAIRE DE MME LE MAIRE

Mme le Maire

Se réunir en plein été est évidemment exceptionnel et je vous remercie d'avoir honoré de votre présence la réunion de ce soir. Lorsque nous nous sommes quittés le 25 juin nous ne pensions pas devoir tenir un conseil au mois de juillet. Cette séance est motivée parce que nous travaillons depuis des mois de concert avec nos partenaires du Département et de la Région sur le projet d'un gymnase au Plateau. Ce projet sera financé pour l'essentiel par nos partenaires et permettra de répondre à l'expression de besoins importants.

Or la municipalité a été avertie fin juin par la Région que les règles du montage financier de ce projet devaient être modifiées. La ville doit impérativement délibérer au sujet d'une demande de subvention cet été afin de gagner du temps pour que le montage puisse être adopté à l'occasion de la dernière commission permanente du mois d'octobre.

Au regard de l'importance de ce projet d'intérêt général qui devrait rassembler les élus appartenant à toutes les sensibilités il m'a semblé indispensable de tenir le conseil avant de pouvoir adopter cette délibération. Je pense à l'examen de la liste des présents que ce projet sera effectivement rassembleur.

Nous avons profité de cette réunion pour ajouter deux autres points. Le premier point porte sur les avancements de grade. Ceci permettra ainsi au personnel de profiter un peu plus tôt de cet avancement.

En second lieu, nous devons permettre à notre assemblée de s'exprimer sur la proposition du préfet de région concernant le tracé de la carte des territoires de la MGP. Je vous informe que cette carte est encore susceptible d'être modifiée avant que le gouvernement ne rédige le projet de décret. Ce projet sera transmis pour avis avant l'automne à tous les Conseils municipaux et il m'a semblé important que le Conseil municipal dans son ensemble et non la seule maire puisse prendre position sur cet enjeu majeur au regard de l'avenir de Villeneuve-Saint-Georges.

Je souhaiterais maintenant brièvement revenir sur quelques évènements qui se sont déroulés depuis notre dernier conseil.

Je mentionnerais tout d'abord la signature, faisant suite à notre débat en Conseil municipal, du contrat de ville le 1^{er} juillet à la Maison pour tous du Bois Matar en présence du préfet et de tous nos partenaires ainsi que de très nombreux militants associatifs du quartier. Le préfet a souligné la qualité du partenariat et des actions développées dans les quartiers. Il faut par exemple noter que lors de cette séance de signature du contrat de ville un directeur de l'ARS était présent. Depuis, l'engagement de l'Agence Régionale de Santé s'est confirmé, ARS qui souhaite accompagner la municipalité dans l'élaboration d'un contrat local de santé.

Si je me félicite de ce travail partenarial, j'ai tenu à insister sur l'importance que revêt l'association des habitants et tous les acteurs pour assurer la mise en œuvre du contrat ainsi que sur la nécessité d'obtenir les moyens financiers et humains à la hauteur de nos besoins. Ainsi les 430 000 euros mis à disposition sont loin de correspondre aux 700 000 euros minimums que nous étions en droit d'attendre. Cette dernière somme devait procéder d'une simple répartition du montant global affecté au Val de Marne réattribué en fonction du nombre d'habitants. Et au-delà même de la répartition, il fallait prendre en compte le critère

de pauvreté alors que la nouvelle politique de la ville doit concentrer ses moyens sur les villes qui en ont le plus besoin.

Pour autant, l'augmentation de moyens que représente l'attribution de 430 000 euros est actée même si cette attribution ne correspond pas à l'argent escompté. Je souligne tout de même qu'il sera possible d'obtenir 15 % d'augmentation l'année prochaine ainsi que l'année suivante.

Au sujet de la Fête nationale qui s'est déroulée une nouvelle fois au Fort des pompiers, j'observe qu'elle a été de nouveau un succès populaire. Près de 4 000 participants ont pu apprécier l'ambiance festive et conviviale qui les réunissait dans un lieu de toute beauté. Ce succès illustre la qualité du partenariat qui lie la municipalité à la BSPP. Je tiens à remercier tant nos services que notre ami M.BELVA. Tous ont contribué à la réussite de cet évènement.

Si cette fête a été autorisée par la Préfecture de Police, je rappelle que toutes les autres initiatives se sont vues opposer un refus, même la traditionnelle journée de Portes ouvertes des pompiers. Ainsi la mise en œuvre du plan Vigipirate renforcé ne permettra pas de tenir la fête de la ville cette année. Toutefois, un forum des associations sera organisé le samedi 5 septembre au Gymnase Léo Lagrange afin de permettre aux associations de réaliser leurs inscriptions.

Alors que la BSPP est évoquée, j'en profite pour évoquer la passation de pouvoir intervenue à la tête du GFIS de la BSPP début juillet entre le Colonel VARENNES et son successeur le Colonel METZINGER. Mon ami M. HENRY est intervenu au nom de municipalité pour saluer le travail remarquable accompli par le Colonel VARENNES et pour souhaiter la bienvenue au Colonel METZINGER. Ce dernier a été très impressionné par la célébration de la fête nationale et par la qualité des liens noués entre la ville et la BSPP. Il m'a d'ailleurs depuis écrit à ce sujet pour exprimer sa satisfaction.

Je conclurai mon propos par l'évocation des questions de sécurité et de tranquillité publique sur le territoire de notre ville. Comme vous le savez, mon engagement est total pour assurer aux Villeneuvois le droit de vivre en toute sécurité. Nous prenons toute notre part dans ce combat en menant des actions de prévention renforcée par le travail de notre police municipale, par la coordination des acteurs du CLSPD et par bien d'autres actions encore.

Il reste que la sécurité est et doit rester dans le champ de responsabilité de l'État qui doit y engager des moyens bien plus importants.

Comme nous ne cessons de le revendiquer, nous continuerons d'agir avec nos concitoyens pour porter cette exigence légitime. Comme vous le savez, la presse s'est fait l'écho du jet de cocktails Molotov contre mon domicile et ma voiture, celle-ci ayant été brûlée. J'avais d'ailleurs déjà essuyé de multiples jets de pierre sur ma maison il y a un an, déjà. Ces actes criminels ont été commis à dessein et ciblent à travers ma personne et ma famille le premier magistrat de la ville. Ces actes ne sauraient être banalisés.

Or, je suis particulièrement choquée par la manière dont les autorités publiques ont traité, avec ce que je qualifierais de certaine légèreté, cette affaire comme malheureusement beaucoup d'autres ont été traitées. À ce jour, les demandes élémentaires de sécurité ne se sont pas vues apporter les réponses satisfaisantes qui doivent être prises dans pareil cas.

À nos demandes d'intervention en urgence il est trop souvent opposé le manque d'effectifs lié à la mise en œuvre du Plan Vigipirate qui rend plus ardu le travail de la police. Il en va de même de l'opération « Tranquillité Vacances » où les Villeneuvois se sont entendus répondre par le commissariat que la Police n'était pas en mesure d'organiser ce service faute de moyens. Cette situation illustre les effets des politiques d'austérité et autres RGPP menées sous le mandat Sarkozy entre 2007 et 2012. Je vous rappelle qu'au terme de ces politiques quelques 12 000 postes de policiers avaient été supprimés tandis que la police de proximité avait été complètement supprimée.

À ce jour, la police manque toujours cruellement d'effectifs et de moyens.

Alors que nous continuons à revendiquer au bénéfice de nos concitoyens villeneuvois les moyens indispensables pour assurer leur sécurité, nous avons pris l'initiative de saisir le ministre de l'Intérieur et d'organiser dès la rentrée une cellule de crise réunissant le préfet, la procureure, la commissaire de police afin de travailler à la mise en œuvre de mesures concrètes pour garantir la sécurité de tous.

Je tiens enfin à remercier tous les élus et, plus largement, toutes celles et tous ceux, et ils sont nombreux au-delà de Villeneuve même qui m'ont adressé l'expression de leur solidarité. Cette manifestation de solidarité me réjouit particulièrement d'autant plus que vivant dans cette ville depuis près de 38 ans j'y suis attachée ainsi qu'à ses habitants. Jamais les intimidations ou les menaces me visant personnellement ne me feront céder.

Plus que jamais, avec toutes celles et tous ceux dont c'est le combat, je veux promouvoir le respect, l'esprit d'ouverture et de solidarité et reste mobilisée au service du bien commun et des Villeneuvois.

M. DUTHEIL

J'ai eu l'occasion d'émettre au téléphone auprès de Mme le Maire au nom de notre groupe notre solidarité. Je souhaite exprimer de nouveau notre solidarité à l'égard du maire qui a fait l'objet effectivement d'actes criminels absolument répréhensibles. Je voulais exprimer à Mme le Maire ainsi qu'à sa famille toutes nos pensées. Nous espérons que des mesures de sécurité, qu'elles soient ou non apparentes, dissuaderont à l'avenir de perpétrer tout acte de ce type à l'égard de tout Villeneuvois que ce soit.

M. BIYIK

Le 23 juillet dernier, seuls trois élus étaient présents à ce conseil municipal. Nous sommes en droit de nous demander quel est le but de la tenue de ce conseil municipal en pleine période de vacances scolaires.

Mme le MAIRE

Je l'ai déjà dit.

M. BIYIK

Je n'étais pas encore présent. Est-ce qu'il ne faudrait pas revoir le règlement intérieur du Conseil municipal afin de ne plus tenir de conseil entre le 15 juillet et le 15 août et éviter ainsi une situation où le conseil, notamment, siège sans que l'opposition ne soit représentée ? J'aimerais savoir quel but poursuit ce conseil municipal que le motif de l'urgence ne justifie pas.

Deuxièmement, j'observe qu'une enquête publique devrait se dérouler prochainement dans la commune afin d'étudier l'installation d'une station de broyage et de concassage de minéraux. Cette information est parue dans le *Parisien*. Malgré les recommandations formulées par le Ministère de l'Écologie cette enquête se déroulera en partie au cours du mois d'août 2015, précisément du 17 août au 11 septembre 2015. Par ailleurs, on note qu'il n'a pas été nommé de commissaire enquêteur.

L'endroit est d'autant plus mal choisi que le 8, avenue Winston Churchill est situé dans la zone industrielle des graviers en face d'un quartier à forte densité de population. Les habitants subiront à court terme les nuisances liées à l'augmentation du trafic sur la LGC. L'exemple que nous offre la Matrif à Vigneux-sur-Seine convainc que le bruit des machines, la poussière émise et le bruit généré par les camions représentent autant de nuisances pour la population que d'accidents et de maladies professionnelles parmi le personnel. La question de savoir combien d'emplois seront générés comme la question de la compatibilité du projet avec le règlement du PLU et des éléments qui ont permis de choisir parmi d'autres se posent. Il semble nécessaire d'organiser un débat à ce sujet lors du prochain conseil municipal afin que ses membres aient la possibilité d'exprimer un avis sur la demande d'installation.

Dans le cadre du principe d'enquête publique qui considère que le citoyen doit participer aux décisions qui le concernent, il est indispensable qu'une information soit diffusée sur ce point. Ainsi les Villeneuvois seront invités à réagir par exemple par la diffusion d'un article dans le prochain numéro du bulletin municipal et en distribuant une documentation individuelle à chaque habitant du quartier concerné. Il faudra leur signaler qu'ils pourront consigner des remarques, observations et suggestions dans un recueil d'enquêtes publiques, comme en écrivant aussi à Madame le Maire, en précisant bien que le courrier se rapporte à la procédure en cours. Il est regrettable que le dossier d'enquête ne soit pas mis à la disposition du public à la DAUP au moins un samedi matin.

De plus, il y aura lieu d'analyser le contenu de ce dossier en tenant compte notamment du PPBE départemental comme de la police atmosphérique existante et induite. Dans le cadre du mandat attribué aux élus, il est nécessaire que ceux qui le souhaitent puissent recevoir une copie du dossier mis à disposition de leurs administrés, ceci dans le cadre de l'intérêt général.

M. HENRY

J'apporterais une réponse rapide. Tout d'abord, j'observe qu'il convient lorsque l'on arrive en retard de se renseigner sur ce qui a été dit. J'observe ensuite que le sujet de l'installation d'usine de déchets verts sur le territoire et par conséquent sur la partie occupée par l'ancienne déchetterie est un sujet d'actualité depuis au moins quatre à cinq ans.

Si je comprends que M. BIYIK ne soit pas au fait des sujets et revienne à eux au même titre que nos collègues du Front national, il arrive un moment où il faut se renseigner sur ces sujets avant de les aborder. Les personnes qui vous ont écrit ce texte pourraient vous communiquer tous les renseignements de A à Z.

Mme le Maire

Je rappelle que l'enjeu du financement d'un gymnase par la Région et le Département est ni plus ni moins au centre de cette séance. Séance qui devait par conséquent être tenue à cette date étant donné que nous n'avons été mis au fait de la nécessité de réunir le Conseil municipal à ladite date qu'à la fin du mois de juin afin que le Conseil régional puisse délibérer à la rentrée. M. HENRY a répondu à un sujet qui était déjà connu.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Métropole du Grand Paris

1. Avis du Conseil municipal sur le projet de carte des périmètres de la Métropole du Grand Paris

Mme le Maire

J'ai tiré parti de cette séance pour mener un débat sur la métropole du Grand Paris et sur le projet de carte des périmètres de la Métropole du Grand Paris. Lors du précédent conseil municipal, comme lors du précédent bureau municipal, j'avais affirmé combien je regrettais que le préfet de région lorsqu'il nous a transmis les premières hypothèses de carte de territoire n'ait donné que quelques jours aux maires pour exprimer leur avis.

Or, depuis l'expression de cet avis, une nouvelle carte a été éditée cet été qui ne faisait pas partie des différentes hypothèses qui nous avaient été remises précisément lors du conseil des élus précédent. Je profite de cette séance pour évoquer la procédure et pour qu'un avis du Conseil municipal puisse être émis.

Tout d'abord, je rappelle que l'article 12 de la loi MAPAM confie aux préfets de la Région Ile de France la responsabilité de préparer le projet de décret arrêtant le périmètre des futurs territoires de la Métropole du Grand Paris dans le respect d'un certain nombre de règles connues de nous tous. Ainsi nous avons déjà discuté des règles concernant le seuil démographique de 300 000 habitants, l'observance des périmètres des EPCI existants, ainsi que la prise en compte et en considération des dynamiques de projets déjà existantes. Ces règles sont réaffirmées par la loi MAPAM.

Le préfet de région a réaffirmé le 10 juillet 2015, auprès de l'ensemble des élus de la mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris un projet de carte des périmètres des territoires de la MGP, carte qui vous a été transmise. Dans sa note de présentation, la mission de préfiguration rappelle les argumentaires développés par les élus pour définir les périmètres des différents territoires, notamment le respect des limites départementales au sein de la petite couronne, mais aussi la prise en compte des périmètres de projet. Est principalement évoqué l'OIN Orly Rungis Seine Amont, mais aussi les contrats de développement territorial. Or Villeneuve-Saint-Georges est également engagée dans un CDIT en partenariat avec le Grand Orly. L'enjeu porte sur la solidarité à l'échelle du territoire en complément de la métropole.

Pour résumer, Villeneuve-Saint-Georges est intégrée au nouveau territoire dit T11 et j'ai exprimé ma stupéfaction puisque « T11 » comprend la Plaine Centrale, le Haut Val-de-Marne et le Plateau Briard. Or, ce scénario n'a jamais été présenté aux élus durant la phase de concertation est en contradiction avec les dynamiques de territoire engagées dans notre commune. Un scénario qui s'inscrit également en contradiction avec les dynamiques de territoire engagées par notre commune. Ce scénario s'inscrit également en contradiction avec la volonté exprimée par le président du conseil départemental du Val-de-Marne comme par tous les maires unanimes du territoire Val-de-Bièvre/Seine Amont/Grand Orly qui, lors de réunions préalables au projet de carte des périmètres, avaient tous exprimé leur solidarité et leur soutien pour que Villeneuve - Saint - George soit comprise dans ce territoire.

Il est proposé en conséquence aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis défavorable au projet de découpage des territoires de la Métropole du Grand Paris qui inclut Villeneuve Saint-Georges dans le territoire « Plaine Centrale/Haut du Val de Marne/Plateau

Briard ». Il leur est proposé en outre de demander à ce que Villeneuve Saint-Georges soit maintenue dans le territoire Val-de-Bièvre/Seine Amont/Grand Orly pour les raisons susévoquées. Ces décisions se fondent en effet sur le rappel que la Ville est engagée dans un travail de coopération avec les maires de l'association du Grand Orly et participe aussi pleinement à l'OIN Orly-Rungis-Seine-Amont. Par ailleurs, Villeneuve-Saint-Georges a contribué à l'élaboration du contrat de développement d'intérêt territorial avec les communes du Grand Orly et de Seine Amont et elle est signataire de l'accord-cadre du CDIT. La requalification de tout le centre-ville, centre ancien, sous l'égide du PNRQAD depuis 2009 constitue un projet structurant pour l'avenir de la ville.

Par ailleurs, les Villeneuvois qui subissent fortement les nuisances liées au trafic aérien de l'aéroport d'Orly ne sauraient être écartés des dynamiques de l'un des pôles de développement les plus importants du Sud francilien. J'attache une très grande importance à ce point et j'espère qu'il en est de même pour l'ensemble des conseillers municipaux. L'enjeu de solidarité territoriale est d'autant plus important pour notre ville qui cumule de nombreuses contraintes et difficultés sociales. Les nuisances générées par l'aéroport d'Orly doivent être pour le moins compensées par la prise en charge de Villeneuve-Saint-Georges dans une dynamique de développement et d'emploi.

Enfin, l'intégration de Villeneuve-Saint-Georges dans le territoire T11 « Plaine Centrale, Haut Val de Marne, Plateau Briard » constituerait une rupture avec l'histoire des coopérations et des dynamiques de développement qui vient d'être évoquée dans laquelle notre commune est inscrite depuis des années.

M. DUTHEIL

L'État a souhaité réformer l'ensemble des collectivités territoriales pour donner davantage de cohérence et de transparence à l'action publique. La carte présentée par le préfet le 16 juillet dernier vise à homogénéiser la taille des territoires, comme il a été rappelé, afin d'éviter de déséquilibrer la future gouvernance de la Métropole du Grand Paris. Cette carte permet aussi de constituer des territoires de proximité afin de créer une échelle de gouvernance et une strate démographique de nature à faciliter, surtout dans les territoires qui ont une expérience réduite de coopération intercommunale, la mutualisation entre les communes et une prise en charge rapide des services de compétence de gestion des services publics et des équipements de proximité.

La proposition du préfet veille à ce que les territoires intègrent les pôles économiques afin de permettre à chacun de trouver un équilibre entre sa vocation résidentielle et son potentiel de développement économique tout en respectant les limites internes des départements de petite couronne pour répondre notamment aux demandes des présidents de conseils départementaux, dont celui d'ailleurs du Val de Marne, M. FAVIER et en respectant aussi autant que faire se peut les entités géographiques et les bassins de vie.

Mme le Maire et le Groupe Front de gauche ont tranché en faveur d'un territoire rassemblant Seine Amont, Val de Bièvre et Grand Orly qui excluait les communes de l'Essonne. Mme le Maire a écrit en ce sens au préfet LUCAS, directeur de la mission préfiguration de la Métropole du Grand Paris. Madame le Maire n'a par conséquent pas retenu la position défendue par notre groupe depuis l'origine et que le préfet a finalement retenue pour Villeneuve-Saint-Georges.

J'ai présenté à l'occasion d'une réunion des élus de la majorité, tenue le 21 octobre 2013, notre préférence marquée en faveur d'un rapprochement avec la Communauté

d'agglomération de Plaine centrale dont Créteil est le chef-lieu. Lors de cette réunion, nous étions tous convenus qu'un des grands défis du Grand Paris était de faciliter les déplacements en direction des pôles d'emploi et d'activité. Madame le Maire avait alors fait valoir l'importance du pôle économique d'Orly, mais nous avons alors indiqué que seuls 17 % des salariés du pôle résident dans le Val de Marne et très peu à Villeneuve-Saint-Georges. En outre, la saturation des axes routiers et du pont de Villeneuve présente, comme on le sait, des obstacles majeurs à l'accès à ce bassin d'emploi. Aussi nous avons mis en exergue que les projets portés par le Grand Orly ne présenteraient pas de répercussion sur les Villeneuvois ou que ces répercussions seraient marginales tandis que le développement du réseau vers l'Est du département au moyen notamment du Téléal et le TSCP Sucy Pompadour qui reliera Limeil et le Bois Matar à Créteil et la Ligne 8 du Métro nous concernent aujourd'hui au premier chef.

Il faut aussi tenir compte que de nombreux Villeneuvois se portent vers Créteil pour aller travailler ou pour fréquenter le lycée ou l'université. C'est également là que sont établis les services publics tels que la CAF, la Sécurité sociale, le Service des impôts, etc. Créteil est un des bassins d'emploi parmi les plus attractifs d'Ile de France alors que Bonneuil offre de nombreux projets de développement sources de potentialités en termes de développement économique et d'emploi. Le développement vers l'Est s'inscrit donc dans une véritable logique de territoire. Notre groupe émet donc un avis favorable au projet de découpage de territoires du Grand Paris qui inclut Villeneuve-Saint-Georges dans le territoire Plaine Centrale. Par voie de conséquence, notre groupe votera, sans surprise pour personne, contre la délibération qui nous est proposée.

M. THIBERVILLE

Le groupe Front de gauche partage pleinement l'avis qui a été présenté par Mme le Maire. À l'écoute de M. DUTHEIL, je tiens à repréciser quelques informations. Je tiens également à donner un avis au sujet du découpage qui nous est proposé. Je ne renouerais pas avec le débat sur l'institution de la métropole, débat qui nous oppose également.

Au sujet des objectifs qui ont présidé à ce découpage en territoires, je préciserais que l'intégration des pôles économiques dans les territoires est effectivement l'objectif mis en avant et qu'Orly/Rungis est le principal pôle économique des territoires. Je préciserai même que ce pôle est le deuxième d'Île-de-France, notamment en matière d'emplois, après le site de la Défense. Aussi nous avons tout intérêt à lier notre destin à ce pôle qui est un pôle en développement, car je ne nie pas que Créteil est un pôle économique aussi important, mais ce pôle est arrivé au terme de son développement et se tourne vers des activités à prédominance tertiaires. Au contraire, les possibilités de développement d'Orly/Rungis sont beaucoup moins contraintes que celle de Créteil. Certes, il est vrai que peu de Villeneuvois travaillent à ce pôle d'Orly/Rungis ce qui pose d'ailleurs la problématique de l'accessibilité du pôle. Un travail mené avec les acteurs de ce territoire permettra le progrès de ces projets d'accessibilité. Je pense notamment aux traversées de Seine.

Ce qui nous amène à en revenir à la question des facilités de transport offertes. Le Tram-train Sucy-Orly pourrait être mentionné outre les moyens précédemment cités. Ce Tram-train est intéressant au premier chef, car il permet de relier Villeneuve-Saint-Georges au pôle économique à l'échelle de la Métropole et aussi de la Région. Ces projets de transport, même si l'ensemble des collectivités y joue un rôle, demeurent de la compétence de l'autorité organisatrice qu'est le STIF et non pas de la métropole.

La question de l'homogénéisation de la taille des territoires touche à un aspect plus politique, un aspect même qui relève de la politique politicienne. Ce territoire tel que le propose la carte

soumise par le préfet de région serait un des plus vastes territoires de la métropole, non par l'effectif de la population, mais en nombres de communes et en superficie couverte.

En revanche, l'exclusion de Maisons-Alfort de ce territoire et son rattachement à l'ACTEP peuvent surprendre. Or, Maisons-Alfort ne développe aucun projet en commun avec ce syndicat. Il apparaît, dès lors, que la formation de ce territoire est quelque peu artificielle et résulte de l'agrégation de zones qui n'ont pas pu être intégrées dans d'autres territoires qui valent véritablement comme des territoires de projet comme Mme le Maire l'a rappelé. Mais les enjeux de pouvoir politique expliquent que Valenton et Villeneuve-Saint-Georges aient, par calcul, été intégrés dans le même ensemble. Je rappelle que nous ne construisons aucun projet en commun avec Plaine centrale et que Villeneuve-Saint-Georges est membre de l'OIN Orly Rungis Seine Amont ce qui n'est pas le cas des autres villes à l'exception d'Alfortville. Cette ville est pourtant déjà intégrée à la Communauté d'agglomération de Plaine Centrale. Aucun CDT n'existe sur ce territoire alors qu'un CDIT a été conclu avec le pôle d'Orly.

Je souhaitais porter à votre connaissance ces éléments d'appréciation. En tout cas, je pense qu'il ne faut pas prendre un angle d'intérêt partisan, mais considérer plutôt l'intérêt offert à notre ville. Cela est d'autant plus nécessaire qu'une construction semblable engage sur le long terme et les calculs qui valent à un moment risquent de s'avérer caducs dans quelques années. Il importe donc de garder raison et de réagir en fonction de l'intérêt de la population. Notre point de vue est d'affirmer que l'intérêt de la population est de lier notre destin avec le territoire T12 qui relie le pôle d'Orly à Seine Amont et au Val de Bièvre.

Mme le MAIRE

Si je respecte la position de chacun, je voudrais d'abord m'inscrire en faux contre l'affirmation que j'aurais tranché seule et que je n'aurais pas retenu la position du Groupe PS-PRG depuis l'origine.

Comme je l'ai expliqué dans l'introduction, j'ai dû effectivement communiquer une position en tant que maire parce que le préfet de région a demandé à tous les maires de se prononcer dans un délai de quelques jours bien avant la tenue du Bureau municipal et du Conseil municipal. Si j'ai exprimé ma position, ce n'est pas de mon fait, mais du fait de la non-organisation de la discussion alors que je devais me prononcer sous les meilleurs délais.

Pour autant, je n'ai pas manqué d'évoquer la position que j'adoptais en tant que maire en bureau municipal comme en conseil municipal sans qu'aucune opposition ne s'exprime. Je rappelle aussi que nous sommes engagés dans le CDIT du Grand Orly et que j'ai signé avec votre autorisation l'accord-cadre.

Si j'entends bien comme M. THIBERVILLE que prévalent les intérêts politiques sur les intérêts villeneuvois dans le choix du territoire T11, j'ai souhaité que les uns et les autres puissent s'exprimer ce soir en conseil municipal, car j'attache beaucoup d'importance à la participation démocratique. M. THIBERVILLE a très bien évoqué aussi les autres questions que nous nous sommes posées pour déterminer notre choix en faveur des territoires comme le T12.

J'ajouterai seulement que si l'enjeu que porte le territoire T11 se limite à la présence de M. CARVOUNAS à sa tête alors l'apport de Villeneuve-Saint-Georges et des voix qui lui sont attachées n'est pas nécessaire. Les calculs électoraux montreront bien que cette éventuelle ambition peut se réaliser sans cet apport.

Je communiquerais aussi très rapidement quelques autres éléments qui justifient notre intérêt pour le T12.

M. THIBERVILLE a montré l'intérêt que porte ce territoire en matière d'emplois et d'activité économique. La carte des flux internes des résidents par sous-bassin d'emplois montre clairement que Villeneuve-Saint-Georges ne fait pas partie du sous-bassin d'emplois de Créteil au contraire de Saint-Maur et de Maisons-Alfort. Il en va de même de la carte sur la hiérarchie des pôles d'emploi. Au sujet de la question du logement, le territoire choisi par l'État pour favoriser la territorialisation des objectifs de construction dans l'ouest du Val-de-Marne correspond exactement au périmètre du territoire que nous proposons. L'État semblait donc juger que ce territoire était pertinent et la question se pose de savoir pourquoi ce territoire jadis pertinent ne le serait plus aujourd'hui.

Je ne rappellerais pas, sinon très brièvement, que la carte portant sur les OIN et les établissements publics d'aménagement montre aussi très clairement la cohérence des projets dans lesquels s'inscrit Villeneuve - Saint - Georges. Ces cartes et le choix des territoires qu'elles sous-tendent ne doivent pas être partisans, mais doivent fournir et fournissent des éléments objectifs sur les dynamiques de territoire en matière de logements, d'emplois, de transport et d'aménagements. Je pense que nous devons nous prononcer en prenant en compte ces considérations.

Je dois ajouter également qu'il faut savoir que cette carte des territoires T11 est refusée par 15 des 18 maires concernés par ce découpage alors que sur la partie ouest l'ensemble des maires considère que Villeneuve-Saint-Georges doit être maintenue sur ce territoire. Voilà pour en terminer avec les quelques éléments qu'il me semblait important aussi d'apporter.

M. DUTHEIL

Je souhaite juste préciser sans vouloir faire débat que je m'inscris totalement en faux sur la suspicion qui est faite au-delà même de Villeneuve-Saint-Georges concernant la dimension politique de ce projet. En ce qui me concerne je n'ai jamais utilisé ce genre d'arguments par rapport à l'alternative que vous aviez proposée et sur laquelle beaucoup pourrait également être dit. Je me refuse cependant à entrer dans ces considérations.

J'avais avancé, il y a maintenant quelques mois, un certain nombre d'arguments sur les raisons pour lesquelles il nous paraissait opportun, utile et prometteur de conclure un projet avec Plaine centrale. En cohérence avec mes propos, je maintiens aujourd'hui les arguments que j'ai tenus hier. Je tenais simplement à l'indiquer pour être d'une part entendu, pour que ces propos soient rapportés par le procès-verbal et d'autre part je ne supporte pas ce procès en suspicion qui ne relève ni de mon argument, ni de la position de notre groupe, ni de celle des différents acteurs territoriaux que vous venez de citer en particulier le sénateur maire d'Alfortville.

Mme le MAIRE

Tu as peut-être pu évoquer une position, mais lorsque j'ai soutenu par le passé la position que j'évoquais en Bureau municipal et en Conseil municipal, je n'ai pas entendu formuler d'arguments allant à l'encontre de cette position. Je le rappelle pour clarifier la situation. Nous allons procéder au vote. Les délibérations que nous avons menées surtout au sein du Bureau et du Conseil municipal doivent être respectées.

M. DUTHEIL

J'attire votre attention sur le fait que je ne voudrais pas qu'il y ait une forme d'interprétation, lorsque je n'étais sûrement pas présent au Bureau ou au Conseil municipal, d'un silence. S'il n'y a pas eu d'expression particulière de mon fait, c'est parce que nous avons eu une position et que cette position n'a pas changé. Il aurait peut-être fallu la répéter pour qu'elle soit entendue, mais il suffit à mon avis d'une fois, or, la répétition du jour est la deuxième et il y en aura peut-être une troisième le moment venu, car le conseil municipal sera peut-être appelé à délibérer de nouveau. Je ne voudrais pas que des propos qui n'ont pas même été tenus soient déformés.

Le Conseil municipal,

Par 20 voix pour,

Laurent DUTHEIL (pour son compte et celui de Mubbashar KHOKHAR), Bénédicte BOUSSON JANEAU (pour son compte et celui d'Imen GUEDDA), Marema GAYE (pour son compte et celui de Charles KNOPFER), Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE), Sabah CABELLO SANCHEZ et Birol BIYIK ayant voté contre,

Émet un avis défavorable au projet de découpage des territoires de la Métropole du Grand Paris qui inclut Villeneuve-Saint-Georges dans le territoire « Plaine Centrale – Haut Val de Marne – Plateau Briard »

Demande à ce que Villeneuve-Saint-Georges soit maintenue dans le territoire « Val-de-Bièvre – Seine Amont – Grand Orly » pour les raisons suivantes :

- **la Ville de Villeneuve-Saint-Georges est engagée, depuis des années, dans un travail intense de coopérations avec les maires de l'association du Grand Orly et participe pleinement à l'OIN Orly-Rungis-Seine-Amont ;**
- **Villeneuve-Saint-Georges a contribué à l'élaboration du Contrat de développement d'intérêt territorial avec les communes du Grand Orly et de Seine Amont et est signataire de l'accord cadre du CDIT ;**
- **la requalification de tout le centre ville – centre ancien (PNRQAD depuis 2009) est portée dans le cadre de l'établissement Orly-Rungis-Seine-Amont et constitue un projet structurant pour l'avenir de la ville ;**
- **les Villeneuvois qui subissent fortement les nuisances liées au trafic aérien de l'aéroport d'Orly ne sauraient être écartés des dynamiques de l'un des pôles de développement les plus importants du sud francilien. L'enjeu de solidarité territoriale est d'autant plus important pour notre ville qui cumule de nombreuses contraintes et difficultés sociales ;**
- **l'intégration de Villeneuve dans le territoire T11 Plaine Centrale/Haut Val-de-Marne/Plateau Briard constituerait une rupture avec l'histoire des coopérations et des dynamiques de développement dans laquelle notre commune est inscrite depuis des années.**

Ressources Humaines

2. Modification des effectifs du personnel communal

M. JONCRET

Le tableau des effectifs tient compte de modifications liées à des avancements de grade ou des promotions internes, comme il ressort notamment des points n° 1 et n° 3, ou des besoins du conservatoire pour préparer la rentrée, tel est le cas du point n° 2. Enfin, il peut s'agir de répondre aux demandes de réintégration d'un agent en disponibilité, cette question est l'objet du point n° 4. L'ensemble de ces modifications apportées au tableau des effectifs prendra effet au 1^{er} août et les dépenses liées seront imputées au chapitre 12 du budget.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2015, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Rédacteur à temps complet	12	- 1	+ 1	12
Attaché à temps complet	24	- 1	+ 2	25
Attaché principal à temps complet	4		+ 1	5
Technicien principal de 1 ^{ère} classe à temps complet	4	- 1		3
Ingénieur à temps complet	9		+ 1	10
Educateur principal de jeunes enfants à temps complet	2	- 1		1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} à temps complet	2	- 1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet 6 h 30	2	- 1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe à temps complet	2		+ 1	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 5 h 30	1	- 1		0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe à temps non complet 3 h 30	0		+ 1	1
TOTAL	62	- 7	+ 7	62

Dit que ces modifications prendront effet au 1^{er} août 2015.

DAUP

Urbanisme

3. Désaffectation et déclassement des parcelles communales sises 134/136 rue de Paris

Mme DINNER

Le point n° 3 porte sur le déclassement de la parcelle sise 134/136, rue de Paris « le terrain des Prud'hommes ». Aujourd'hui, ce terrain n'est plus affecté et il est possible d'envisager la

cession à un promoteur pour assurer la construction d'un bâtiment de bureaux dans lequel serait implanté le tribunal des Prud'hommes.

M. BIYIK

Je mets en cause l'opportunité de construire des bureaux dans une zone où il est prouvé que la pollution atmosphérique est supérieure aux limites admissibles exposant les employés au risque de maladies professionnelles. Je vous invite à lire à ce sujet le récent rapport du Sénat. Ce terrain est en outre situé sous la trajectoire décrite par les avions et le plan de la prévention du bruit de l'environnement a montré que l'intensité des nuisances sonores liées à toutes les formes de trafic, routier, ferroviaire et aérien est supérieure à cet endroit aux normes admissibles.

Par ailleurs, et comme suite au dernier conseil municipal, la question de la compatibilité de cette proposition au projet de révision du PLU est posée.

Mme le MAIRE

Je confirme la compatibilité puisque l'immeuble dont il s'agit est un immeuble de bureaux.

M. BIYIK

Je voudrais savoir en outre où sera installé le futur conseil de prud'hommes actuellement installé au Foyer Jean Cocteau.

Mme le MAIRE

Le conseil des prud'hommes était installé en ce lieu. Ce conseil a été incendié et se situe actuellement avenue Cocteau. Il intégrera à terme les bureaux de cet immeuble une fois qu'il aura été construit.

Mme DINNER

Cette information était inscrite dans la délibération.

M. BIYIK

J'étais occupé. Je poursuis et je conclus mon intervention. Je souhaiterais enfin que vous évoquiez les futurs acheteurs potentiels et avant même je souhaiterais savoir si l'offre sera soumise à concurrence.

Mme le Maire

Nous discutons de la délibération et ces questions sont hors sujet. M. THIBERVILLE souhaite apparemment formuler une question.

M. THIBERVILLE

Il ne s'agit pas d'une question. Je souhaiterais me féliciter que la construction du Conseil des prud'hommes ait pu être obtenue. Je profite de cette délibération pour le dire, car l'octroi de la construction n'était tout de même pas complètement acquis. On sait que la juridiction prud'homale fait l'objet d'attaques que je qualifierais de multiples et de diverses. Mais nous avons obtenu grâce à l'engagement du département et parfois même, cela mérite d'être souligné de la ministre de la Justice, Mme TAUBIRA qui nous accompagne l'octroi de la reconstruction de ce conseil prud'homal. Je pensais qu'il était important de le souligner, notamment par égard pour les salariés de notre ville et de l'ensemble de la juridiction placé dans le ressort du conseil de prud'hommes de Villeneuve.

M. BIYIK

Je voudrais juste souligner que la délibération ne rend pas clairement compte qu'un conseil de prud'hommes est destiné à être construit.

Mme Le MAIRE

Quoi qu'il en soit, il est clair que notre volonté associée à la volonté de la ministre et du département permettra la reconstruction, dans le cadre de cet immeuble, des prud'hommes. Cela marque nécessairement un engagement de notre part pris dans le cadre de cette délibération.

Mme Marie de FICQUELMONT

Pourquoi procéder à la désaffectation alors qu'il s'agit d'y reconstruire ensuite le conseil des prud'hommes ?

Mme le MAIRE

Il s'agit d'abord de désaffecter du domaine public communal ces parcelles pour permettre la construction de l'immeuble, lequel immeuble ne sera évidemment pas construit par la ville.

M. HENRY

Comme ce n'est pas la ville qui construira, l'immeuble doit être désaffecté.

Mme Le MAIRE

Sur ces terrains, qui appartenaient à la commune, étaient montés des préfabriqués évoquant le style des constructions ALGECO. Ces parcelles doivent être déclassées du domaine public. Les Prud'hommes seront réinstallés sur le terrain d'origine, mais dans des constructions pérennes.

Mme MARIE DE FICQUELMONT

Je suppose que ces bâtiments seront réaffectés sur un domaine public autre, car le service dont il est question est un service public.

M. HENRY

Non, car ces bâtiments seront construits par une entreprise.

M. BIYIK

Pour apporter une précision, j'observerais que le PLU est situé dans le secteur UA1, entendez un secteur urbain mixte correspondant à l'extension du centre urbain du XIX^e siècle.

Mme Le MAIRE

Nous avons tenu à observer la conformité à notre PLU.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Prend acte de la désaffectation du domaine public communal des parcelles sises 134/136 rue de Paris, cadastrées AO 105/106.

Autorise le déclassement définitif desdites parcelles ayant fait l'objet de la désaffectation préalable.

Autorise le Maire à signer les actes afférents.

POPULATION

Politique de la ville

4. Demandes de subventions pour la réalisation d'un gymnase au Plateau

Mme Le MAIRE

Nous abordons le sujet qui justifie notre présence aujourd'hui. Nous souhaitons solliciter le concours d'une subvention pour assurer la réalisation d'un gymnase au Plateau.

M. HENRY

La tenue de ce conseil en été est en effet justifiée par la saturation des équipements sportifs de la ville qui ne répondent plus à la demande associative et scolaire et la demande conséquente de subventions pour assurer la construction d'un gymnase. Les conseils régionaux et généraux attribuent une forte aide. Il était important de passer une délibération pendant l'été de telle manière que cette délibération puisse être soumise en commission permanente à la rentrée.

Aussi nous vous proposons l'adoption du projet de réalisation d'un gymnase situé sur le Plateau. Il vous sera d'abord proposé d'adopter ce projet avant de solliciter des subventions du montant le plus élevé possible auprès du Conseil régional d'Île-de-France, du Conseil départemental du Val de Marne, de l'État, du CNDS ou Centre National du Développement du Sport, des fédérations sportives et de tout autre financeur potentiel.

Je précise que ce gymnase se situerait sur le Plateau à proximité du lycée et à faible distance du collège Pierre Brossolette pour offrir effectivement l'assistance du Conseil régional et du Conseil départemental.

M. BIYIK

Je poserais à nouveau la question de la compatibilité au PLU qui est situé en zone UB.

M. HENRY

Je confirme la compatibilité.

Comme le PLU vient d'être modifié, nous avons veillé à ce qu'il y soit intégré.

M. BIYIK

Par ailleurs, je souhaitais soulever quelques points au sujet de l'emplacement du gymnase. Je voudrais savoir quels sont les éléments qui démontrent que la construction de cet équipement est nécessaire sur le plateau alors que des quartiers comme Blandin ou Triage auraient tout aussi besoin de cet équipement sportif. Je voudrais savoir si vous aviez aussi prévu des équipements pour répondre aux besoins de ces quartiers.

Par ailleurs, comme vous le savez, la desserte du quartier du Plateau est particulièrement médiocre du fait du manque de capacité de ligne J2. Depuis le 9 juillet dernier notamment, de nombreux usagers sont très vivement contrariés par la situation qui leur est imposée, comme vous pouvez le constater par le témoignage direct de nombreux élus qui y habitent et qui sont obligés de faire le trajet à pieds. À ce titre, on peut espérer que la création d'un nouveau pôle renforcera l'attractivité de ce quartier. Aussi, il apparaît indispensable d'inaugurer la desserte assurée par les transports en commun de ce quartier pour répondre à la demande de ce nouveau pôle et favoriser l'attractivité de ce quartier. Ainsi, à l'occasion de l'ouverture de ce

gymnase, il serait utile de savoir quelles sont les dispositions envisagées pour faciliter son accès.

Pour conclure, je souhaiterais que soit communiquée la date prévue de mise en service de cet équipement outre son coût, cette dernière information étant cruciale pour notre ville.

Mme le MAIRE

Ce gymnase est construit là pour se trouver à proximité du lycée et du collège. Cette situation géographique était la condition *sine qua non* pour que la Région et le Département s'engagent de manière significative à hauteur de quatre millions d'euros. Cette somme, considérable, se justifie par le fait que le gymnase pourrait être emprunté en journée par des collégiens d'une part et des lycéens d'autre part. Telles sont les raisons évidentes du choix du lieu.

Au sujet de la desserte, j'aimerais remercier tout particulièrement M. THIBERVILLE pour toutes les améliorations qui ont été apportées à la desserte par transport en bus sur la ligne J1-J2. Mais il ne faut pas oublier que d'autres transports peuvent être améliorés. Je pense que les travaux exécutés sur l'avenue de la République permettront une amélioration de la circulation, notamment des bus, entre le centre-ville ou la gare jusqu'au Plateau. Cette période transitoire est certes difficile. Par ailleurs, les travaux portent en eux-mêmes une problématique que M. THIBERVILLE tenait peut-être à aborder.

M. THIBERVILLE

Il faut signaler que l'exploitation de la ligne J1-J2 a connu beaucoup d'évolutions ces dernières années. Ces lignes sont ainsi désormais exclusivement exploitées par des bus articulés dont la capacité d'emport et la fréquence ont été accrues, jusqu'à tendre à une certaine limite du réseau de surface compte tenu de la circulation générale et des voiries. Il faut se garder lorsque l'on augmente le flux de bus de former des trains de bus alors qu'ensuite pendant quelques minutes plus aucun bus ne vient à passer.

Cette difficulté a motivé l'origine du projet alternatif « Téléval », car notre réseau de surface atteint un certain nombre de limites.

Au sujet des travaux, il a été constaté une gêne occasionnée par la fermeture de l'un des deux sens de la circulation rue des Fusillés. Aussi nous avons interpellé le STIF, soit l'autorité organisatrice des transports en Ile de France et non la Ville de Villeneuve-Saint-Georges, de telle façon à ce qu'une navette puisse être mise en œuvre pour desservir les arrêts aujourd'hui non desservis, via le Ru de Gironde et sans qu'aucune rupture de charge ne soit provoquée comme c'est le cas aujourd'hui lorsqu'on emprunte le J1 à la place du J2.

Le STIF a bien enregistré notre demande qui est en cours d'examen. Je peux vous assurer que le STIF tient une réunion mardi prochain pour considérer la validation avec la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres, car la ligne G1-G2 est également concernée.

Cette ligne G1-G2 est une ligne financée pour partie par la Communauté du Val d'Yerres et nous devons être d'accord sur le montage à adopter avec cette communauté. Nous pouvons espérer, si la réunion trouve une issue positive, qu'une navette sera mise en œuvre pendant la durée des travaux, ce qui n'éliminera pas toutes les gênes, mais en atténuera en tout cas certainement une bonne partie.

M. HENRY

La délibération porte sur une demande de subventions pour assurer la construction. Au-delà, il faudra nous atteler à tout ce qui concerne le mode de desserte, le mode d'entretien, le mode de gestion et tout ce qui lui est lié. En outre, une deuxième délibération porte sur l'utilisation de l'équipement.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve le projet de réalisation d'un gymnase au Plateau,

Sollicite les subventions les plus élevées possible auprès du Conseil régional d'Île-de-France, du Conseil départemental du Val-de-Marne, de l'État, du Centre National de Développement du Sport, des fédérations sportives et de tout autre financeur potentiel,

Autorise le Maire à signer toute convention et tout document administratif et financier relatif au projet.

5. Conventions de mise à disposition du futur gymnase du Plateau au profit des établissements scolaires de compétences régionale et départementale

Mme le MAIRE

Il est proposé de soumettre à votre vote une convention de mise à disposition du futur gymnase au profit des établissements scolaires de compétence régionale et départementale. La contrepartie de l'engagement financier régional et départemental est de mettre à disposition cet équipement sur le temps scolaire. Cette mise à disposition nous permettra néanmoins d'être en mesure d'ouvrir des plages horaires au bénéfice des associations.

M. HENRY

Comme il a été évoqué précédemment, ce gymnase est effectivement mis à disposition du monde associatif, mais aussi et surtout du monde scolaire comprenant le lycée et le collège. Pour obtenir les subventions départementale et régionale, il est nécessaire de signer une convention tripartite entre la ville, le conseil départemental et le conseil régional de telle manière à pouvoir effectivement obtenir pour contrepartie l'utilisation gratuite au bénéfice de ces publics scolaires. Pour rappel, les autorités organisatrices comme le Département et la Région paient une location dans les autres installations de ce type puisqu'ils n'ont pas participé à la construction. Dès lors qu'il leur a été demandé de participer à la construction, une autorisation de participation dans le cadre d'une convention sera adoptée au profit de ces jeunes.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Maire à signer la convention tripartite à intervenir avec le lycée Arago et la Région Île-de-France pour d'une part mettre gratuitement l'équipement à la disposition de cet établissement scolaire de compétence régionale, et d'autre part, que la ville prenne à sa charge pendant la durée de la convention les frais de fonctionnement et d'entretien de l'équipement afférents à leur utilisation par l'établissement,

Autorise le Maire à signer avec le conseil départemental la convention de mise à disposition à titre gratuit à intervenir de l'équipement pour le collège Brossolette.

SERVICES TECHNIQUES

Bâtiments

6. Demande de subvention dans le cadre de travaux de mise en conformité des réseaux EU/EP des bâtiments communaux

M. HENRY

Le dernier point peut être qualifié de complémentaire, mais appelle cependant un traitement rapide pour permettre l'obtention de subventions importantes. L'État s'est désengagé il y a quelque temps des travaux des secteurs d'eau pluviale. Les engagements portant sur le secteur des eaux usées étaient plutôt reportés au profit de partenaires tels que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Aujourd'hui, et dès lors que des travaux sont exécutés sur la commune, travaux qui sont effectivement importants, il est nécessaire que les demandes de subvention soient les plus élevées possible par rapport aux partenaires afin de pouvoir effectivement engager ces travaux rapidement. Sont concernées les eaux usées et les eaux pluviales qui intéressent le secteur de la ville. Par la signature de ce contrat, la ville s'engage à remettre en conformité les bâtiments communaux aux normes, ainsi que tous les réseaux de desserte desdits bâtiments. Il est donc nécessaire de solliciter ces subventions auprès des partenaires et de signer ces contrats avec ces partenaires.

Mme MARIE DE FICQUIELMONT

Je voulais savoir s'il était possible d'établir un coût estimatif des travaux.

M. HENRY

Cela n'est pas possible puisque ces travaux sont établis à la demande et les coûts sont calculés en conséquence. Ces travaux porteront sur l'ensemble des bâtiments et seront exécutés à la demande en fonction des exigences de remise en conformité de tous ces bâtiments. Le coût global pourrait certes être communiqué, mais comme ce coût sera étalé dans le temps, il n'est pas facile aujourd'hui d'obtenir le coût initial. Il s'agit uniquement de savoir si l'Agence de l'Eau Seine-Normandie est prête à octroyer 80 % de subventions comme elle le consent par exemple au profit de l'ENS Chemin des pêcheurs. Il convient de savoir quelle est sa capacité d'agir, car dans le conventionnement PAPI conclu avec le SyAGE, le pourcentage de subvention est différent. À mesure de l'accomplissement des rénovations de bâtiments, il sera fait appel à ces partenaires pour subventionner les raccordements nécessaires.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'ensemble des partenaires, et notamment l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la Région d'Ile de France lors de la réalisation de travaux de mise en conformité des réseaux EU/EP des bâtiments communaux et à signer tous les documents administratifs et financiers y afférents.

Informations diverses

M. BELVA

Nous pouvons être satisfaits de la jeunesse de Villeneuve-Saint-Georges. Un de nos athlètes vient d'être distingué comme champion d'Europe en cyclisme sur piste dans la catégorie junior. Cet athlète remercie la ville, mais aussi le département, car il a passé une convention avec cette entité. Par ailleurs, un autre de nos jeunes vient d'être sélectionné pour les premiers jeux de la jeunesse qui se tiennent en Géorgie. Nous soutenons de tout notre cœur ce jeune qui commence ses compétitions demain.

La séance est levée à 20 h 30.